



## **Section départementale de Haute Savoie**

### **REPONSE A MONSIEUR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES DE LA HAUTE-SAVOIE**

Dans votre message en date du 16 octobre 2015 affiché sur Ulysse 74 vous avez souhaité rétablir l'exactitude des faits sur les affirmations erronées émanant de la section syndicale FO DGFIP 74, dans un mail dénonçant le gaspillage de deniers publics sur le double paiement de 9 mois loyers pour un bâtiment situé avenue de Thônes à Annecy et sur le coût de la remise en état de ses locaux après les actes de vandalismes dont ils ont fait l'objet.

La section FO 74 est intervenue en CTL et en CHSCT à la demande des agents du Service France Domaine au sujet de leur déménagement au Parc des Glaisins à Annecy le Vieux. Par deux fois, nous avons interpellé la Direction sur l'absence d'information des organisations syndicales sur ce sujet.

S'agissant de votre message susvisé et du mail de Monsieur le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources en date du 1<sup>er</sup> octobre 2015 adressé à notre secrétaire départementale adjointe, la section FO 74 constate que les informations apportées ne sont étayées par aucun document, l'ensemble des pièces de ce dossier (contrats, résiliation, devis des travaux) n'a pas été mis à la disposition des organisations syndicales.

La prise de décision de rendre les locaux de l'avenue de Thônes se situe en 2013, or le bail a été résilié trop tardivement ce qui a eu pour conséquence une transaction donnant lieu au versement d'une indemnité de 9 mois de loyers. Certes, cette opération de relogement généra in fine pour le budget de l'Etat une économie substantielle, mais force est de constater que le versement d'un double loyer pendant 9 mois aurait pu être évité.

Au sujet des dégradations dans le bâtiment de l'avenue de Thônes à Annecy, inoccupé pendant 3 trimestres, elles ont été perpétrées durant une période qui peut se compter en mois, si les mesures de sécurité que vous invoquez avaient été suffisamment efficaces, nous n'aurions pas à déplorer des actes de vandalismes conséquents, dont le coût sera bien à la charge des deniers publics. Des visites fréquentes à l'intérieur des locaux et non à l'extérieur ou la poursuite du contrat avec Télésud, auraient été dans le cas présent, totalement adaptées.

Au-delà des erreurs de gestion dans ce dossier, la section FO 74 renouvelle la demande des organisations syndicales d'être associées en amont à tous les projets de relogement des services de la DDFIP.

Quant à la poursuite d'un dialogue social serein sur des bases crédibles souhaité par le Directeur du Pôle Pilotage et Ressources dans son mail du 1<sup>er</sup> octobre, la Section FO 74 estime que le dialogue social ne peut se réaliser en dehors de la transparence que les organisations syndicales ne cessent de réclamer et ce en vertu de la méthodologie de développement et d'accompagnement des grands projets de la DGFIP précisée lors des comités nationaux de suivi du plan d'actions sur les conditions de vie au travail.

*Le Secrétaire Départemental*